



Impossible d'etre cautionnaire si retraite

Par **Peyo81**, le **19/05/2012 à 18:06**

Bonjour,
Je souhaite me porter cautionnaire pour une location effectuee par mon fils. certaines agences me font des difficultes sous pretexte qu'une pension ne peut etre saisie. pour information, ma retraite depasse largement les criteres de garantie demandes par les agences. Je sais que le bailleur est toujours maitre de la decision, mais pourquoi utiliser cet argument ?. Merci

Par **amajuris**, le **19/05/2012 à 18:18**

bjr,
rien n'interdit à un retraité de se porter caution.
une retraite peut parfaitement être saisie sachant qu'il existe un minimum insaisissable dans un revenu.
la seule difficulté est qu'il faut que la retraite soit suffisante si la caution doit être actionnée en tenant compte des charges déjà supportée par le retraité et de la partie insaisissable.
certains créanciers ont été déboutés pour cause de cautions disproportionnée.
ncdt